

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1388)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

I. - A l'alinéa 8, substituer aux mots :

« les droits sociaux et professionnels »

les mots :

« la situation »

II. - Compléter cet alinéa par les mots :

« , dans les champs visés aux 1° et 2° du I ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision. La notion de « droits professionnels » étant en effet trop imprécise.